

# UNE AMBITION ULTRA-MARINE

| Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Martinique et Paris

## Actualité fiscale et Loi de finances pour 2024

# Imposition sur les bénéficiaires professionnels : JEI / JEC (1/2)

- **Création d'une nouvelle catégorie de JEI : les Jeunes Entreprises de Croissance (JEC)**
  - **Critères :**
    - ✓ Seuil de dépenses de recherches compris entre 5 et 15 % des charges (contre au moins 15% pour les JEI classiques)
    - ✓ Répondre aux conditions de qualification d'entreprise à fort potentiel de croissance (ces conditions seront définies par décret).

# Imposition sur les bénéfices professionnels : JEI / JEC (2/2)

- **Suppression de l'exonération d'impôt sur les bénéfices**
  - Pour les JEI créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **Maintien des exonérations de cotisations sociales**
  - Etendues aux Jeunes entreprises de croissance (JEC)
- **Maintien des exonérations en matière d'impôts locaux jusqu'au 31 décembre 2025**
  - Etendues aux Jeunes entreprises de croissance (JEC)

# Contactez-nous



**Isabel-Michel GABRIEL**

Avocat Associé

[img@acseas.com](mailto:img@acseas.com)

05 90 47 54 41

[acseas.com](http://acseas.com)

**AcSeas**  
| AVOCATS